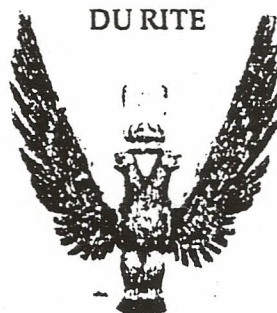


SOVERAIN SANCTUAIRE NATIONAL

ORDRE INTERNATIONAL
DU RITE

ANCIEN ET PRIMITIF

DE MEMPHIS MISRAÏM



Misraïm (Venise 1788)

Memphis (Montauban 1815)

Rite Primitif des Philadelphes (Narbonne 1779)

Zénith de Courtenay le 05 juillet 2000

TPS-DécrA705

Décret – A705

Nous, Guy RENAUDIN, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, Grand Maître de France et Président du Souverain Sanctuaire National, en application des Articles 57 et 46 des Grandes Constitutions et Règlements Généraux, décrétons :

Suspendre de leurs fonctions de Présidents des Conseils Nationaux tant masculin que mixte et de participation aux travaux du Souverain Sanctuaire National, les TT.:SS.:FF.: Gérard LOVAT et Patrick FRANCOZ pour insubordination à l'Ordre et à la Personne du Grand Maître Mondial Cheickna SYLLA, par des paroles et écrits tenus lors de la réunion du 2 juillet 2000 à Lyon et, par extension, à la contestation de la représentativité du Grand Maître de France désigné.

(Contestant de plus la décision magistrale instaurant une commission officielle désignant le T.:S.:F.: Florent DEGBOE en qualité de Président et Jean-Michel GUYOT, Rapporteur, en vue de rassembler si possible ce qui est épars dans une négociation avec le T.:R.:F.: François BOURCIER de la G.:L.:S.:F.:.)

Ces comportements constituent une violation de leur serment à tous les échelons de notre Pyramide et plus particulièrement aux niveaux qu'ils possèdent de 33^{ème} et plus récemment de 90^{ème} degrés de l'Ordre et sont classés à la fois dans les délits de première et deuxième classe définis dans les Articles 554 et 555 des Règlements Généraux.

Une instruction ultérieure déterminera la procédure en justice maçonnique à instruire.

En conséquence les GG.:OO.: éliront leurs nouveaux Présidents dans les délais les plus courts afin de poursuivre sans perte de temps les négociations commencées pour la réintégration des FF.: et SS.: amenés par le T.:R.:F.: François BOURCIER.

Ils entérineront les décisions du 1^{er} juin 2000 et étudieront le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2000.

Guy Renaudin
Grand Maître de France
Président du Souverain Sanctuaire

